

## Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail le 28 avril 2009



La Journée mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail qui a eu lieu le 28 avril dernier dans 13 entreprises et à l'IFSB à Bettembourg a attiré cette année quelque 300 personnes. Organisée pour la deuxième année consécutive par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) à travers son Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR), les entreprises ont affiché leur détermination à réduire les accidents et les maladies professionnelles. Tout comme pour la pre-

mière édition en 2008, l'UEL a pu compter sur la collaboration des Ministères et administrations concernés et des syndicats OGB-L et LCBG ainsi que d'autres partenaires de référence. La manifestation a bénéficié du soutien d'ArcelorMittal et de l'Association de l'Assurance contre les Accidents.

### Gérer le risque pour réduire les accidents et les maladies professionnelles

Une culture entrepreneuriale qui repose sur la stratégie de prévention du risque sur le lieu de travail est un élément clé de la compétitivité économique. Mise en place par l'employeur, elle vise à sensibiliser ses salariés et ses partenaires afin de promouvoir davantage une culture de sécurité et de santé au sein des entreprises et donc à développer la valeur et la qualité du travail des salariés.

L'objectif de la journée nationale de la sécurité et de la santé est justement de promouvoir une approche de gestion

intégrée de la lutte contre les accidents du travail et contre les absences dues à la maladie. La promotion durable de l'excellence et du transfert du savoir-faire dans ces domaines constitue un moyen efficace pour réduire les accidents du travail et donc améliorer la compétitivité de l'entreprise, mais aussi et surtout, pour éviter les drames et les traumatismes dont sont frappés les victimes d'accidents graves et leur entourage.

La journée du 28 avril a été l'occasion pour les entreprises de donner un nouvel élan à la sensibilisation en faveur de la sécurité et de la santé au travail, pour faire de celle-ci une préoccupation majeure dans l'esprit de chacun.



[www.clc.lu](http://www.clc.lu)

## Ecritures comptables dans le cadre du remboursement de la Mutualité des Employeurs

Suite à l'introduction du statut unique et en conséquence du remboursement de la continuation de rémunération par la Mutualité des Employeurs, la question se pose comment comptabiliser correctement ces remboursements. Pour en savoir plus : [www.clc.lu](http://www.clc.lu).